



Noiseau, le 10 février 2020

Cabinet de la Garde des Sceaux
Ministère de la Justice
Madame Nicole BELLOUBET
13 place Vendôme
75001 PARIS

Madame la Ministre,

Le 18 octobre 2018, les habitants et les élus locaux du Val-de-Marne ont découvert, dans la presse, la carte pénitentiaire qui ciblait Noiseau pour accueillir une maison d'arrêt d'une capacité de 700 places, soit la quasi-totalité des places supplémentaires prévues au niveau du département.

Sur la forme, la verticalité de cette décision, au moment même où le Président de la République annonçait son intention de s'appuyer sur les maires, « chevilles ouvrières de la démocratie », pour soutenir les actions du Gouvernement, avait choqué et provoqué un large émoi populaire. En outre, le Préfet du Val-de-Marne, Monsieur Laurent Prévost a assuré qu'il n'avait eu lui-même à sa disposition aucune information qui lui aurait permis d'engager une concertation avec les élus préalablement à la publication de cet article, tout comme la Députée de la circonscription, Madame Maud Petit.

Au-delà de la forme, c'est aussi le fond qui avait suscité de vives réactions, toutes tendances politiques confondues, y compris dans la majorité présidentielle, notamment au titre de l'aggravation des déséquilibres franciliens Est-Ouest qu'un tel projet entraînerait. Par ailleurs, un projet ambitieux d'agro-quartier, soutenu par l'ensemble des collectivités franciliennes, véritable fer de lance du développement durable sur la région mêlant logements, activité économique et circuits-courts, serait rendu impossible si une nouvelle maison d'arrêt devait être construite à proximité.

Or par son caractère englobant et original, ce projet d'agro-quartier a déjà été labellisé dans le cadre de l'appel à projets « 100 quartiers écologiques et innovants » de la Région Ile-de-France permettant d'obtenir des co-financements pouvant aller jusqu'à 4 millions d'euros, au-delà du soutien du département et du territoire Grand Paris Sud Est Avenir.

C'est à ce titre que l'ensemble des élus locaux franciliens ont déclaré leur vive opposition à ce projet de nouvelle maison d'arrêt dans le Val-de-Marne. Ainsi, la Présidente de Région, Valérie Pécresse, le Président du Département, Christian Favier, le Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, l'ensemble des parlementaires, y compris ceux de votre majorité se sont joints au Maire de la commune, au Président du Territoire et aux élus locaux pour dénoncer cette décision unilatérale des services du ministère de la Justice prise sans aucune concertation au mépris de la population.

Suite à cette prise de position, vous nous avez reçu le 10 décembre 2018, en reconnaissant le manque total de concertation et vous avez pu constater l'objectivité de notre position et son caractère constructif avec la proposition d'un projet alternatif crédible, celui de la rénovation et de l'extension des capacités d'accueil de la prison de Fresnes. Par la suite vous vous êtes rendue sur place le 27 juin 2019 pour constater par vous-même que nos deux projets n'étaient pas compatibles.

L'implantation de la maison d'arrêt à proximité de notre projet en menacerait la faisabilité même. Le modèle économique de la ZAC agro-quartier de Noiseau repose sur la vente des charges foncières logements et le promoteur nous a fait part de son incapacité à mener le projet si la prison venait à s'implanter à proximité compte tenu de la baisse attendue des prix.

En matière de circulation, cette zone est un point noir relevé dans le plan de déplacement du territoire. Le Préfet du Val-de-Marne, depuis le 15 septembre 2015, a interdit la circulation de certains véhicules de transports de marchandises dont le poids est supérieur à 19 tonnes sur la RD 111, au niveau de la commune d'Ormesson-sur-Marne. Le report important du trafic des poids lourds s'effectue de facto sur la RD 136. Au-delà du manque de transports, les voies départementales desservant Noiseau sont saturées aux heures de pointe.

Parallèlement, vous avez pu mesurer l'enjeu environnemental du site. Avec la SAFER et toutes les collectivités territoriales, nous nous battons pour la préservation des terres agricoles dans l'ensemble du périmètre. Au-delà des emprises du projet d'agro-quartier pour lesquelles Grand Paris Sud Est Avenir est déjà propriétaire, **la protection de terres agricoles** en petite couronne francilienne est un objectif partagé par l'ensemble des collectivités territoriales et des associations environnementales. De manière très concrète, une étude du CAUE du Val-de-Marne, en 2017, a démontré la pertinence économique de la mise en place d'un système agri-urbain qui viendrait s'appuyer sur les trois sites de Périgny-sur-Yerres, La Queue-en-Brie et Noiseau et dont le site France Telecom constituerait le point d'équilibre, un « agro-pôle », site d'approvisionnement et de production pour le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir ».

La Région est particulièrement vigilante au respect des terres agricoles particulièrement dans ce périmètre au travers de son **pacte régional agricole**. La Métropole du Grand Paris a également délibéré pour enclencher un Plan **Alimentation Durable. Un Livre blanc métropolitain et de l'agriculture** va être publié, où le site de Noiseau deviendra un démonstrateur des nouveaux savoir-faire.

Le Département du Val-de-Marne a aussi fait de la protection et du maintien des espaces en activité agricole, sur son territoire, une priorité notamment pour répondre à la demande croissante des habitants pour un accès à des produits frais cultivés en proximité et issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement. C'est dans ce cadre qu'un **Plan Vert** a été officiellement adopté et qu'il fait de sa priorité numéro 3 le maintien des espaces agricoles périurbains.

Lors du Grand Débat dans la ville d'Evry en Essonne, le 1er février 2019, sur une question similaire d'implantation d'un centre pénitentiaire dans le Val-de-Marne, le Président Macron avait déclaré : **" Si vous n'en voulez pas, s'il n'y a pas de consensus, on doit pouvoir trouver une solution différente... Je ne veux pas vous donner le sentiment que la décision est imposée, d'ores et déjà définie et que tout ça serait réglé. "**

Pour autant, aucun courrier officiel n'est venu nous confirmer l'abandon du site de Noiseau comme site potentiel pour une future maison d'arrêt. Vous-même lors de nos échanges, nous confirmant cette orientation présidentielle, avez déclaré que rien ne se ferait sans la volonté des élus.

Madame la Ministre, vous nous aviez promis une réponse avant la fin de l'année 2019. Nous sommes désormais en 2020, vous ne nous avez fait aucune déclaration...

Tous les élus du Val-de-Marne sont opposés à ce projet, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de nous confirmer par écrit que ce projet de maison d'arrêt est bien abandonné à Noiseau.

Comptant sur votre écoute, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame la Garde des Sceaux, l'expression de notre haute considération.

Valérie PÉCRESE



*Présidente de la Région
Ile-de-France*

Patrick OLLIER



*Président de la Métropole
du Grand Paris*

Christian FAVIER



*Président du Conseil
Départemental du Val-de-Marne*

Maud PETIT



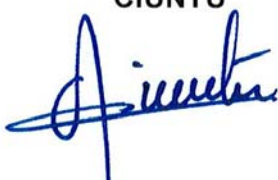
Députée de Circonscription

Laurent CATHALA



*Maire de Créteil
Président de GPSEA*

**Marie-Carole
CIUNTU**



*Maire de Sucy-en-Brie
Vice-Présidente de la
Région IDF*

**Marie-Christine
SEGUI**



*Maire
d'Ormesson-sur-Marne*

**Jean-Paul
FAURE SOULET**



*Maire
de La Queue-en-Brie*

Yvan FEMEL



*Maire
de Noiseau*